



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES SENIORS

PROCES VERBAL N° 03
Réunion plénière du 24.09.2024
Réalisée par voie électronique

Présidence : M. Pierre LECORNU

Membres participants : Messieurs FOISSEAU Joel, FONTAINE Dominique, LANGLOIS Stéphane, LE BRUN Jean-Luc, LEFEVRE Dominique, MOGIS Michel

§§§§

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

§§§§

RAPPEL AUX CLUBS

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, les clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, **c'est le club recevant** qui doit envoyer la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District, via Footclubs et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions du DFSM.

Information pour les clubs

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Mail : district@dfsm.fff.fr - Site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



La Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors tient à rappeler :

- Qu' elle refusera toutes les demandes de report pour les rencontres de championnat Seniors et critérium Vétérans.
- Seul est autorisé d'avancer les rencontres
- Possibilité de jouer en semaine pour le critérium Vétérans avec l'accord de la commission.
-

RECTIFICATIF :

suite à une erreur sur le PV N.2 nous vous communiquons les dates des COUPES du DFSM comme prévu au calendrier :

29.09.2024 1^{er} tour : BALLUET, STRAPPE VETERANS

13.10.2024 1^{er} tour : CAILLOT

27.10.2024 1^{er} tour : MERAULT

17.11.2024 2^{ème} tour : CAILLOT, BALLUET, STRAPPE VETERANS

15.12.2024 2^{ème} tour : MERAULT

3^{ème} tour : CAILLOT, BALLUET, STRAPPE VETERANS

12.01.2025 **3^{ème} tour** MERAULT

4^{ème} tour : BALLUET

09.02.2025 1/8 MERAULT, CAILLOT, BALLUET, STRAPPE VETERANS

16.03.2025 1/ 4 MERAULT, CAILLOT, BALLUET, STRAPPE VETERANS

04.05.2025 1/2 MERAULT, CAILLOT, BALLUET, STRAPPE VETERANS

01.06.2025 FINALE

RENCONTRES DU 08 SEPTEMBRE 2024

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE A

RAS

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n°28970063 AS BUCHY 1 / GCO BIHORELLAIS 1

Feuille de match insuffisamment rédigée.

Une amende de 5€ est infligée au club de GCO BIHORELLAIS pour une licence manquante (Arbitre Assistant).

Match n°28970062 FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 2 / SAINT MAURICE FC HOUPEVILLE MALAUNAY 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée au club de FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n°28970193 CAUDEBEC SAINT PIERRE F 2 / SOLIDARITE S GOURNAY 1

Une amende de 5€ est infligée au club de CAUDEBEC SAINT PIERRE F pour une licence manquante (délégué).

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE A

RAS

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n°29017312 FC TOURVILLE LA RIVIERE 2 / AS LONDAISE 2

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Mail : district@dfsmsm.fff.fr - Site internet : <https://dfsmsm.fff.fr/>



Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au club de FC TOURVILLE LA RIVIERE

Match n°29017313 FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 4 / A.ROUENNAISE DE FOOT 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au club de FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY

Une amende de 5€ est infligée au club de FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY pour une licence manquante (Arbitre Assistant).

Match n°29161987 US DE GRAMMONT 2 / US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club de l'US GRAMMONT

Match n°29017314 CANTELEU FC 2 / FC BOOS 1

Une amende de 5€ est infligée au club de CANTELEU FC pour une licence manquante (Arbitre Assistant).

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n°29017518 ESM GONFREVILLE 3 / HAVRE CAUCRIAVILLE SPORTIF 4

Une amende de 5€ est infligée au club de l'ESM GONFREVILLE pour une licence manquante (Arbitre Assistant).

SENIORS APRES – MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE A

R A S

SENIORS APRES - MIDI DEPARTEMENTALE 2 GROUPE B

Match n.28970508 CA LONGUEVILLAIS 1 - E. VIENNE SAANE LONG 2

Feuille de match insuffisamment rédigée absence de dirigeants

une amende de 15€ est infligée à E.VIENNE SAANE LONG

match n.28970504 AC BRAY EST FORGES 1 – FC BIVILLE LA BAIGNARDE 1

Amende pour FMI non transmise dans les délais après la rencontre

Une amende de 20€ est infligée à l'AC BRAY EST FORGES

SENIORS APRES - MIDI DEPARTEMENTALE 2 GROUPE C

Match n.29216337 S DE GRAND QUEVILLY 2 - ROUEN SAPINS FC 2

Feuille de match insuffisamment rédigée absence dirigeants

une amende de 15€ est infligée à ROUEN SAPINS FC

match n. 29216339 AS LONDAISE 1 - CO CLEON 2

Mail en date du samedi 07.

09.2024 de CO CLEON indiquant le forfait du CO CLEON 2 pour le match concerné. ce mail étant arrivé hors délai.

la commission jugeant en première instance donne match perdu par forfait non déclaré au CO CLEON 2 sur le score de 3 buts à 0 avec 0 point pour en faire bénéficier l'AS LONDAISE 13 sur le score de 3 buts à 0.

Inflige une amende de 168 € au CO CLEON.

Match n.29216338 GCO BIHORELLAIS 2 – AJ CAULE BOSCHARD 1

Amende pour FMI non transmise dans les délais après la rencontre

Une amende de 20€ est infligée à GCO BIHORELLAIS 20€

SENIORS APRES - MIDI DEPARTEMENTALE 2 GROUPE D



Match n. 28970928 US DE LA PRESQU'ILE 1 – FC LE TRAIT DUCLAIR 2
Feuille de match insuffisamment rédigée absence dirigeants
une amende de 15€ est infligée à FC LE TRAIT DUCLAIR

SENIORS APRES - MIDI DEPARTEMENTALE 2 GROUPE E

Match n. 28984203 LE HAVRE FC 2012 2 – OLYMPIA'CAUX FOOTBALL 2
Amende pour FMI non transmise dans les délais après la rencontre
Une amende de 20€ est infligée à LE HAVRE FC 2012 2

Match n.28984198 US LILLEBONNE 2 – O.H. TREFILIERIES NEIGES 2
Feuille de match insuffisamment rédigée absence arbitre de touche, capitaine et signature feuille de match.
Une amende de 15€ est infligée à O.H. TREFILIERIES NEIGES.
SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE A
R A S

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE A

R A S

SENIORS APRES – MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Match n. 29144600 MONT SAINT AIGNAN FC 3 – US STE MARIE DES CHAMPS 1
F.M.I. transmise hors délai
Une amende de 20€ est infligée à MONT SAINT AIGNAN FC.

SENIORS APRES – MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE C

R A S

SENIORS APRES – MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE D

Match n. 29013230 US ALLOUVILLE TROUVILLE 1 – AS FAUVILLAISE 3
Feuille de match insuffisamment rédigée, manque le délégué
Une amende de 15€ est infligée à US ALLOUVILLE TROUVILLE.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE B :

MATCH N. n° 29013721 U.S. FORËT DE ROUMARE 2/ ST.DE GRAND QUEVILLY 4
Réserves d'après match déposées par ST DE GRAND QUEVILLY 4
Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux
Est placé en instance d'homologation.
Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE C

: Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

match n° 29013809, BOOS 1 / A.S. QUEVILLY 1

Envoi de la feuille de match hors délai : une amende de 20 € est infligée au club de BOOS.



match n° 29013810, SOTTEVILLE CC / ROUEN R.C. envoi de la feuille de match hors délai :
une amende de 20 € est infligée au club de S SOTTEVILLE CC .
Non utilisation de la FMI, une amende de 30 € est infligée au club de S SOTTEVILLE CC.
Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de l'arbitre assistant de ROUEN R.C.
une amende de 15 € est infligée au club de ROUEN R.C.

SENIORS APRES – MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE D :

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE A

RAS

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n°29017312 FC TOURVILLE LA RIVIERE 2 / AS LONDAISE 2
Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.
Une amende de 15€ est infligée au club de FC TOURVILLE LA RIVIERE

Match n°29017313 FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 4 / A. ROUENNAISE DE FOOT 1
Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.
Une amende de 15€ est infligée au club de FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY
Une amende de 5€ est infligée au club de FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY pour une licence manquante (Arbitre Assistant).

Match n°29161987 US DE GRAMMONT 2 / US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 3
Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche.
Une amende de 15€ est infligée au club de l'US GRAMMONT

Match n°29017314 CANTELEU FC 2 / FC BOOS 1
Une amende de 5€ est infligée au club de CANTELEU FC pour une licence manquante (Arbitre Assistant).

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n°29017518 ESM GONFREVILLE 3 / HAVRE CAUCRIAUVILLE SPORTIF 4
Une amende de 5€ est infligée au club de l'ESM GONFREVILLE pour une licence manquante (Arbitre Assistant).

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE A

29022081 FC OFFRANVILLAIS 4 - US ENVERMEU 3
Feuille de match insuffisamment rédigée absence dirigeants
une amende de 15€ est infligée à us Envermeu

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 GROUPE B

RAS

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 GROUPE C

Match n.29023233 A.PERS. HOSPI. ROUVRAY 1 – ROUEN AC 3
Constatant l'absence de l'équipe de ROUEN AC 3 au coup d'envoi.
La commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait non déclaré à ROUEN AC 3 sur le score de 0 à 3 avec 0 point



pour en faire bénéficier le A.PERS.HOSP ROUVRAY 1 sur le score de 3 à 0.

- Inflige une amende de 168€ à ROUEN AC 3

Match n. 29023664 ASL RAMPONNEAU FECAMP 3 – US DE BOLBEC

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué

Une amende de 15 € est infligée à ASL RAMPONNEAU FECAMP.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 GROUPE D

Match n.29023668 CS GRAVENCHON 3 – AS BEUZEVILLETTE 1

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué

Une amende de 15 € est infligée au CS GRAVENCHON.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 GROUPE E

R.A.S

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Match n° 29024207 : ES YPREVILLAISE 1 – GCO BIHORELLAIS 3

Constatant l'absence de l'équipe du GCO BIHORELLAIS 3 au coup d'envoi.

La commission jugeant en première instance donne match perdu par forfait non déclaré au GCO

BIHORELLAIS 3 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point pour en faire bénéficier l'ES YPREVILLAISE sur le score de 3 buts à 0 et 3 points.

Inflige une amende de 168 € au GCO BIHORELLAIS 3.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE D

Match n° 29024459 : FC EPREVILLE 2 – FC GRUCHET LE VALASS 2

Match arrêté à la 55ème minute : 3 joueurs blessés, l'équipe du FC EPREVILLE 2 se retrouvant à 7 joueurs.

La commission jugeant en première instance donne match perdu pour non respect du nombre de joueurs minimum sur le score de 0 but à 3 avec 0 point pour en faire bénéficier le FC GRUCHET LE VALASS 2 sur le score de 3 buts à 0 et 3 points.

Inflige une amende de 56 € au FC EPREVILLE 2.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE E

SENIORS VETERANS D1 CRITERIUM / UNIQUE

Forfait Général du FC BOOS 42 reçu par mail le lundi 16 septembre 2024.

La commission jugeant en 1ère instance :

- Déclare cette équipe forfait général dans le championnat Seniors Vétérans Départemental 1 Poule E



- Place cette équipe à la dernière place de son championnat avec 0 point et soustrait tous les points acquis et les buts pour et contre, par toutes les équipes lors des rencontres jouées contre cette équipe
- Inflige une amende de 560€ au FC BOOS.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE A

R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE B

Match n° 29263355 MAURICE.HOUPP.MALAUN 41 / FC ROUEN 1899 41

La rencontre a été reportée au 15 septembre 2024.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE C

Match n° 29263568 FC NORD OUEST 41 / ENT FC/ VM FCVILLAGE 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au FC NORD OUEST.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE D

R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE E

Match n° 29005954 FUSC BOIS GUILLAUME 42 / CA DES CHEMINOTS STEPHANAIS 41

Forfait déclaré du FUSC BOIS GUILLAUME 42. La Commission jugeant en 1ère instance :

- donne match perdu par forfait au FUSC BOIS GUILLAUME 42 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier le CA DES CHEMINOTS STEPHANAIS 41 sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 112€ au FUSC BOIS GUILLAUME.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE F

Match n° 29006477 US DOUDEVILLAISE 41 / FC BARENTINOIS 42

Forfait déclaré du FC BARENTINOIS 42. La Commission jugeant en 1ère instance :

- donne match perdu par forfait non déclaré au FC BARENTINOIS 42 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point pour en faire bénéficier US DOUDEVILLAISE 41 sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 168€ à au FC BARENTINOIS.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE G

R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE H

R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE I

R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE J

Match n° 29010192 SAFRAN Ndie SPORTS 41 / GAINNEVILLE AC 41

La rencontre a été reportée au 15 septembre 2024.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE K

Match n° 29142865 AS Ste ADRESSE BUT 41 / FC DU LITTORAL 41



Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au AS Ste ADRESSE BUT.

Match n° 29142867 ENT OCFC/US TILLEUL 42 / US EPOUVILLE 41

Match arrêté à la 82^{ème} minute de jeu, cause blessure

La rencontre a été reportée à une date ultérieure.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE L

Match n° 29143219 FC ROLLEVILLAIS 41 / ESM GONFREVILLE 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au FC ROLLEVILLAIS.

Match n° 29143220 LE HAVRE S'PORT FOOT 41 / AS ANGERVILLE ORCHER 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au LE HAVRE S'PORT FOOT.

Match n° 29143222 SC FRILEUSE 41 / SOLIDARITE S GOURNAY 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au SC FRILEUSE.

Le Président
P. LECORNU

le secrétaire
M. MOGIS